



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-49571>

Département(s) de publication : **45**

Annonce n° **26-49571**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Jargeau

Correspondant : MME Le Maire

Adresse : Place du Grand Cloître, 45150 Jargeau

Coordonnées :

Téléphone : 0238597039

Courriel : accueil@jargeau.fr

Adresse internet : <http://www.jargeau.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marches-publics.info>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Impression et livraison du magazine municipal "Jargeau Mag"

Lieu d'exécution : Mairie Place du Grand Cloître, 45150 Jargeau

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Les prestations sont réglées par des prix unitaires et forfaitaires. La Ville de Jargeau lance une consultation pour la prestation d'impression de son magazine municipal "Jargeau Mag". Le présent marché a pour objet l'impression du magazine à partir de fichiers fournis par la Collectivité ou son prestataire graphique. Le titulaire devra assurer une impression de qualité professionnelle respectant des exigences environnementales strictes et un délai de production rapide. Périodicité : 3 impressions annuelles (janvier, juin, octobre) avec possibilité d'édition de numéros exceptionnels

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

72 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 12/06/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2026-S-02

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marches-publics.info> Code NUTS : FRB06 Marché périodique : OUI
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Mai 2032 Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45057 OrléansCedex 1 Tél : 0238775900 Fax : 0238538516Mel : greffe.ta-orleans@juradm.fr Web : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/> Organe chargé des procédures de médiation : CCIRA de Nantes, DREETS DES PAYS DE LOIRE, Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso, BP 24209 44042 NANTES Cedex 1 Tél : 0253467902Mel : paysdl.ccira@dreets.gouv.fr

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/05/2026